



Dette de 1987 que cofidis me reclame aujourd'hui

Par **Iacle**, le **14/08/2013** à **19:09**

bonjour

je me vois aujourd'hui par cofidis qui me reclame une dette de 1987 2fois 1750 euros la après 25 ans

la recherche a été faite par une societe de recherche creditec

j ai demander une explication on m'a fait savoir qu il ne savait pas ce que j avais acheter mais que je devais payer cette somme je ne sais même plus d ou cela viens peut être la redoute mais depuis le temps j ai déménager 4 fois

j ai fait un dossier en 2007 de surendettement qui va jusqu a 2017

je suis angoissé cette dette est super vieille dois-je vraiment payer

merci de me repondre

clecle

Par **Marion3**, le **15/08/2013** à **19:22**

Bonjour,

Demandez, sans autre explication, à COFIDIS, copie du titre exécutoire.

Sans ce titre exécutoire, la dette est forclosée.

Cdt

Par **lacle**, le **15/08/2013** à **20:14**

bonsoir

merci de la réponse

ce n est pas cofidis mais credirec qui me demande pour cofidis au téléphone je leur est demander ce que cela était

elle ma répondu a moi de le savoir depuis 25 ans je sais que j avais chez eux une carte passe mais pas grand chose la personne n a rien pu me dire simplement elle veut un arrangement

merci de la reponse

cléclé

Par **lacle**, le **15/08/2013** à **20:34**

je viens de repenser je n ai jamais eu ce papier puisque je suis rester de 1977 à 2001 à la même adresse

auc une poursuite en justice n a été faite contre moi par cofidis carte pass pour la redoute voilà

merci de me répondre

bonne soirée

cléclé

Par **pat76**, le **16/08/2013** à **16:39**

Bonjour lacle

Crédirec vous a envoyé une lettre simple pour vous réclamé le paiement de cette vieille dette?

N'en tenez pas compte, votre dette est forclosé depuis longtemps.

Vous pouvez vérifier auprès du Tribunal d'Instance dont vous dépendez si un jugement avait été prononcé contre vous, ce qui m'étonnerait.

Comme vous l'a très bien précisé Marion, Crédirec ne pourra rien faire contre vous sans être en possession d'un titre exécutoire.

Nous connaissons bien cette société de recouvrement sur le forum et ses manières d'agir pour tenter d'obtenir des paiements à taux pleins de dettes forcloses qu'elle a rachetées à bas prix aux créanciers.

Inutile de stresser et si vous n'avez reçu qu'une lettre simple de la part de Crédirec, allumez un feu de joie avec...

Par Iacle, le 16/08/2013 à 17:02

bonjour

et merci il est vrai que je n ai jamais eu ce papier sinon j aurai payer mais ce n était pas 2fois le montant qu il me demande

ayant lu depuis hier tout le courrier sur le forum qui ma vraiment bien guider merci encore

ce matin j ai appeler la banque de france qui ma fait savoir d écrire en recommander

juste ce dossier ne me concerne pas il y a forclose

comme vous le dite vous même.

met numéro de téléphone ont changer le portable ce matin et la box dans 5 jours d ici la vous avez raison je ne décrocherai pas cela c est fait gratuitement,je leur ai dit la vrai raison et ils ont compris

voila en tout ka vous render un énorme service sur ce forum.

je ne vais pas allumer de feu avec mais ramasser les crotte de mon chien avec voila le moral vas mieux

un grand merci

bonne fin d après midi

Iaclé

Par Iacle, le 17/08/2013 à 07:36

bonjour

merci bien pour votre réponse

à la réflexion le courrier qui m on envoyer

j ai repris la lettre j ai écrite forclusion

plier en quatre et coller mis leur adresse et envoyer avec accuser de réception.comme cela ils ne pourront pas dire qu il n y avait rien dans l enveloppe

pour moi l affaire est close

bonne journée il vas faire chaud

et merci

cléclé